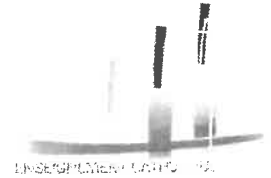




## ECOLE PRIVEE MIXTE SAINTE-ANNE

26 rue du Plessis 44830 BRAINS Tél./Fax : 0240654048  
Email : ecole-sainteanne@wanadoo.fr



Madame, Monsieur,

Pour établir la facturation, nous souhaiterions connaître vos choix et vous remercions de renseigner le document adressé en **Annexe 3** et de nous le retourner avec ce dossier.

### Mode de paiement choisi :

- Par prélèvement : Vous recevrez un échéancier qui recensera les montants et les dates des prélèvements de vos mensualités.
- Par chèque : Vous recevrez une facture « Appel de cotisation » en début d'année scolaire qui sera à régler en une fois. Ce chèque sera débité le 15 octobre

Nous vous conseillons d'opter pour **le prélèvement automatique.**

Ce système vous permet de répartir la scolarité de façon équilibrée, et d'alléger la charge de traitement pour le parent bénévole de l'OGEC.

- *Si vous choisissez cette option pour la 1ère fois ou si vos références bancaires ont changé, merci de nous fournir un **RIB** et de remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe.*
- *Dans le cas contraire, nous conservons les informations de l'année dernière.*

### **TARIFS ANNUELS DE LA SCOLARITE**

Reportez le montant annuel correspondant au nombre d'enfants scolarisés.

### **TARIFS PACKS FOURNITURES**

Multipliez le prix unitaire par le nombre d'enfants concernés par les packs fournitures et/ou pédagogiques.

### **PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES/SPECTACLE**

Multipliez le prix unitaire par le nombre d'enfants inscrits à l'école.

*Pour information, il n'y aura pas de factures complémentaires à payer durant l'année scolaire.*

### **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS**

L'assurance individuelle accidents (5.65€) et l'assurance responsabilité civile de l'établissement (1.25€) sont incluses dans le montant de la contribution scolaire.

## **Les associations de l'école Sainte-Anne**

### ➤ **O.G.E.C.** (Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques)

*L'organisme assume la personnalité juridique d'un ou plusieurs établissements d'enseignement. Son objet consiste en la "fondation et l'entretien d'écoles catholiques... ainsi que la gestion de tout ce qui se rapporte à l'éducation ou à l'enseignement". L'ensemble des OGEC du département réunis en Assemblée Générale élit les membres de Conseil d'Administration de l'UDOGEC.*

Les établissements scolaires publics et privés sous contrat d'association, perçoivent des subventions communales pour les élèves scolarisés sur la commune de résidence.

Le forfait communal ne prend pas en charge les frais de scolarité des élèves résidant hors de la commune.

Pour palier à ce manque de prise en charge, nous sollicitons les familles pour aider et soutenir financièrement notre école, en faisant un don. Ce soutien permettra d'investir dans la rénovation, l'entretien des bâtiments, des classes, et d'équiper l'école de matériels informatiques...

➤ **A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) c'est quatre verbes :

**"ACCUEILLIR - INFORMER - REPRESENTER - ANIMER"**

Ses ressources sont constituées des cotisations, des dons, et des revenus de diverses actions.

La chance de l'enseignement catholique, c'est d'être fondé sur la liberté du choix.

Vous êtes 66 familles à avoir choisi librement notre école.

Cette liberté, cette vie de communauté éducative, il est nécessaire que nous soyons nombreux à **les faire vivre, à les soutenir**, c'est pourquoi, **il est important que vous apportiez votre adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.**

Notre rôle avec le soutien de l'UDAPEL, est, avant tout, de vous représenter tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès des instances de l'établissement (exemples) :

- Conseil d'établissement
- Conseil OGEC
- Aide aux familles en difficulté
- Commissions diverses
- UDOGEC
- Direction diocésaine
- BDI (Bureau de Documentations et d'Informations)...

L'école à qui vous confiez vos enfants ne peut fonctionner harmonieusement et efficacement que si les parents s'impliquent dans la vie scolaire, offrant une ouverture sur le monde, regroupés dans une A.P.E.L. dynamique. Les bénéfices récoltés dans les diverses actions menées, nous permettent d'aider financièrement, des projets, des sorties, des animations, des spectacles etc.

L'adhésion se compose d'une cotisation unique de 18.75€ à régler à l'A.P.E.L de l'établissement où se trouve l'aîné, et d'une cotisation locale de 6.25€ à régler à l'A.P.E.L de notre école.

La somme de 6.25€ est fixée par l'association de l'école, si vous souhaitez verser plus, vous pouvez effectuer un don, en précisant le montant.

Chaque adhérent recevra le magazine bimensuel « *Famille et Education* ».

L'A.P.E.L., par les documents qu'elle édite et la distribution de ce magazine est aussi une source d'informations aux familles.

➤ **SALLE DE L'UNION DE BRAINS** :

Une convention a été signée entre l'O.G.E.C. et l'UNION DE BRAINS (association créée en 1925) en décembre 2018.

La salle de l'Union de Brains est prêtée par l'O.G.E.C. à l'Union de Brains afin qu'ils puissent y gérer leurs différentes activités : Théâtre amateur (Les tréteaux de Brains), troupe de variétés (Les séances de variétés), Théâtre d'Improvisation et couture, broderie, tricot (Brains de Cousette).

En contrepartie l'Union de Brains participe à l'entretien de la salle.

Si vous souhaitez louer la salle pour un événement (mariage, fête de famille, anniversaire...), merci de prendre contact par téléphone au 07 83 62 53 88. Ou bien par mail à l'adresse suivante : [janelle.couture@free.fr](mailto:janelle.couture@free.fr) (renseignements et réservations).

La cotisation à l'Union de Brains de 5euros minimum par famille permet d'obtenir des réductions sur les locations. (cf.annexe 7)